

MAIRIE DE VAULX
74150 VAULX

CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX

SEANCE DU 13 juillet à 20h30

Le 13 juillet 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.

Date de la convocation : 07 juillet 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, VENDRASCO Isabelle (arrivée 21h05), MARCHAND Chantal, FANTINI Cécile, BOCQUET Christophe, MESSINA Jonathan, PARENT Marie-Claire,

Etaient absents excusés : WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie, VERNEY Cédric, VENDRASCO Isabelle (absente en début de séance)

Etaient absents : CADOUX Frédéric, GIRARDY Stéphane

Procurations : WURTZ François à FANTINI Cécile
LAFONT Michaël à GERELLI Alain
FAVRE Valérie à HELF Philippe

A été désignée secrétaire de séance : MARCHAND Chantal

En présence de Monsieur Cyril PELLEVAL

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour : remboursement de frais à Monsieur Wurtz François

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent d'inscrire cette question supplémentaire à l'ordre du jour

– **1) Approbation du procès-verbal du 23 juin 2017**

L'approbation du procès-verbal est reportée à une prochaine séance

– **2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Sans objet

- **Urbanisme** :

3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)

Sans objet

4) Acquisitions foncières

Lieu-dit Vargain pour local technique

Monsieur Helf Philippe est exclu du Conseil Municipal, un membre de sa famille étant intéressé par cette affaire.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction du bâtiment technique au lieu-dit Vargain auprès de plusieurs propriétaires :

Mme BRAN-BERGER Madeleine parcelle A 745 : 477 M2

Mme GNORRA Geneviève parcelle A 749 : 419 M2

M RAVOIRE Jean-Marc et Mme DECOLOGNY Renée parcelle A 750 : 235 M2

Etat par le Service des Domaines parcelle A 916 : 341 M2

Il est proposé à l'Assemblée :

- de se porter acquéreur des parcelles susvisées auprès de Madame BRAN BERGER Madeleine, Madame GNORRA Geneviève, Monsieur et Madame RAVOIRE Jean-Marc et DECOLOGNY Renée au lieu-dit Vargain Sud, au prix de 1€ le m2 (estimation faite par le service des Domaines), soit :
Mme BRAN-BERGER Madeleine parcelle A 745 : 477,00 €
- Mme GNORRA Geneviève parcelle A 749 : 419,00 €
- M RAVOIRE Jean-Marc et DECOLOGNY Renée parcelle A 750 : 235,00 €
- Etat par le Service des Domaines parcelle A 916 : 341,00 €
Soit un montant total de 1 472,00 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Monsieur Contat est favorable à l'acquisition de ces terrains mais considère que le prix de 1 € par m2 est trop élevé. Monsieur le Maire indique que ce prix a été fixé par le service des Domaines de l'Etat.

Après délibération,

En l'absence de Monsieur HELF Philippe,

Le Conseil Municipal, à la majorité, en raison de 1 abstention (Monsieur Contat Pascal) DECIDE :

- de se porter acquéreur des parcelles susvisées auprès de Madame BRAN BERGER Madeleine, Madame GNORRA Geneviève, Monsieur et Madame RAVOIRE Jean-Marc et DECOLOGNY Renée au lieu-dit Vargain Sud, au prix de 1€ le m2 (estimation faite par le service des Domaines), soit :
Mme BRAN-BERGER Madeleine parcelle A 745 : 477,00 €
- Mme GNORRA Geneviève parcelle A 749 : 419,00 €
- M RAVOIRE Jean-Marc et DECOLOGNY Renée parcelle A 750 : 235,00 €
- Etat par le Service des Domaines parcelle A 916 : 341,00 €
Soit un montant total de 1 472,00 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Monsieur le Maire précise que les propriétaires de ces terrains souhaiteraient que la commune se porte aussi acquéreur des parcelles sises de l'autre côté de la départementale RD3. Les membres du Conseil Municipal ne voient pas l'utilité de cette acquisition.

Chef-lieu – aménagement RD3 tranche ferme

Monsieur Helf Philippe est exclu du Conseil Municipal, un membre de sa famille étant intéressé par cette affaire.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de procéder à :

L'acquisition des parcelles nécessaires à l'aménagement de la route départementale RD 3 en traversée du chef-lieu auprès de plusieurs propriétaires :

- M HELF Yves et Mme BARTHELMES Sylvie : parcelle A 1187 : 5 M2
- M et Mme FALLER : parcelle A981p : 18 M2

- Mme PERRAULT épouse LEJEUNE Mireille : parcelle A 1277 : 223 M2
- M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie : parcelle A 1278 : 22 M2
- la vente d'une partie de la parcelle A 661 à M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie en compensation des 22 M2 achetés par la commune

Il est proposé à l'Assemblée :

- de se porter acquéreur des parcelles susvisées auprès de M HELF Yves et Mme BARTHELMES Sylvie, M et Mme FALLER , Mme PERRAULT épouse LEJEUNE Mireille , M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie au lieu-dit Les Plats, au prix de 30€ le m² (estimation des domaines terrain constructible en bordure de chaussée) , soit :
- M HELF Yves et Mme BARTHELMES Sylvie : parcelle A 1187 : 150,00 €
- M et Mme FALLER : parcelle A981p : 540,00 €
- Mme PERRAULT épouse LEJEUNE Mireille : parcelle A 1277 : 6 690,00 €
- M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie : parcelle A 1278 : 660,00 €
- la vente d'une partie de la parcelle A 661 à M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie en compensation des 22 M2 achetés par la commune pour 660,00 €
Soit un montant total d'acquisition de 8 040,00 € et un montant total de vente de 660,00 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Arrivée d'Isabelle Vendrasco 21H05

Après délibération,

En l'absence de Monsieur HELF Philippe,

Le Conseil Municipal, à la majorité, en raison de 1 abstention (Madame Vendrasco Isabelle) DECIDE :
de se porter acquéreur des parcelles susvisées auprès de M HELF Yves et Mme BARTHELMES Sylvie, M et Mme FALLER , Mme PERRAULT épouse LEJEUNE Mireille , M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie au lieu-dit Les Plats, au prix de 30€ le m² (estimation des domaines terrain constructible en bordure de chaussée) , soit :

- M HELF Yves et Mme BARTHELMES Sylvie : parcelle A 1187 : 150,00 €
- M et Mme FALLER : parcelle A981p : 540,00 €
- Mme PERRAULT épouse LEJEUNE Mireille : parcelle A 1277 : 6 690,00 €
- M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie : parcelle A 1278 : 660,00 €
- la vente d'une partie de la parcelle A 661 à M GILLES Philippe et Mme BELL Stéphanie en compensation des 22 M2 achetés par la commune pour 660,00 €
Soit un montant total d'acquisition de 8 040,00 € et un montant total de vente de 660,00 €
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Monsieur Helf Philippe réintègre la séance du Conseil Municipal

5) Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA 2017-004

Monsieur le maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-004, déposée par Maître Annie Courault pour les parcelles B 191-B929-B931 au hameau du Biolley, 166,

chemin de Panféry d'une surface globale de 9a 02 ca pour un montant de 408 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier).

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 191-B929-B931 au hameau du Biolley, 166, chemin de Panféry d'une surface globale de 9a 02 ca pour un montant de 408 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier).

Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDENT :

DE NE PAS EXERCER le droit de préemption sur les parcelles B 191-B929-B931 au hameau du Biolley, 166, chemin de Panféry d'une surface globale de 9a 02 ca pour un montant de 408 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier).

DIA 2017-005

Le maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-005, déposée par Maître Mugnier pour la parcelle B 1021 au hameau du Biolley, 118, chemin des Praz d'une surface globale de 6a 57 ca pour un montant de 410 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier) et 15 000,00 € de commission.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle B 1021 au hameau du Biolley, 118, chemin des Praz d'une surface globale de 6a 57 ca pour un montant de 410 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier) et 15 000,00 € de commission.

– Après délibération,

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDENT :

DE NE PAS EXERCER le droit de préemption sur la parcelle B 1021 au hameau du Biolley, 118, chemin des Praz d'une surface globale de 6a 57 ca pour un montant de 410 000, 00 € (dont 19 500,00 € de mobilier) et 15 000,00 € de commission

6) Intercommunalité :

PLUIH

Monsieur le Maire et Madame Vendrasco expliquent que les membres de la commission d'urbanisme se sont réunis pour réfléchir à un plan de développement urbain qui sera proposé à la communauté de commune en charge de l'élaboration du PLUIH. Monsieur Helf précise que la Communauté de Communes souhaite redéfinir l'enveloppe urbaine et réduire de 30 % la surface constructible.

Madame Vendrasco explique que la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a pris l'attache du cabinet Citanova pour parvenir à la création du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'extension de certains hameaux n'est plus possible. Seuls, le chef-lieu, le Vieux Village et le Biolley pourront s'agrandir car ils sont alimentés en réseaux d'eau et d'assainissement collectif.

La carte présentée par le cabinet Citanova n'est pas celle du PLU communal. Le plan datait de 2012. Il a fallu l'actualiser avec les parcelles qui ont été construites uniquement. Les élus ont procédé à la réactualisation de l'enveloppe urbaine, indiqué les projets d'extension en raison des prévisions de lotissements à venir, indiqué les projets déclarés et les perspectives sous 30 ans. Les élus ont réfléchi et fourni un effort comme demandé par la communauté de communes de Rumilly, en identifiant environ 1 ha de terrains situés en zone constructible comme étant réellement inconstructibles car étant situés dans la carte des Aléas.

Modification n°2 PLU communal

Avec la modification du PLU, à priori, Mornaz n'est plus une zone de densification car l'assainissement collectif n'y est plus envisagé. La zone AU sise après l'agorespace serait appelée à disparaître. La Communauté de Communes souhaiterait toutefois conserver les objectifs en matière de nombre de logements. Il faut densifier en hauteur plutôt qu'en largeur : la hauteur maximale serait portée à 12 mètres.

L'enquête publique aura lieu en septembre et se terminera en octobre prochain.

Finances – Marchés publics

7) Participation travaux Fonds Dessous

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier des travaux d'eaux pluviales du hameau des Fonds et sollicite une décision des élus du Conseil Municipal.

Madame Vendrasco rappelle qu'au dernier conseil municipal, les élus ont demandé si les autres riverains avaient réglé une participation. Monsieur le Maire indique qu'aucune délibération n'a été prise dans ce sens. Monsieur Contat pense que la commune doit solliciter tous les riverains ou prendre en charge la totalité de la facture des travaux. Madame Vendrasco rappelle que les principes de base actés par le Conseil Municipal étaient que les riverains participaient aux travaux et rappelle que la collectivité n'est pas là pour payer les travaux à intérêts privés d'autant que les riverains concernés à l'époque avaient, semble-t-il, donné leur aval oralement. Elle s'oppose à cette annulation.

Au motif qu'il n'y avait pas d'engagement écrit de Monsieur et Madame Poujol, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de :

D'annuler le titre n° 14 du 21 mars 2014 émis au nom de MM Poujol Jean-Roger pour participation aux travaux d'eaux pluviales des fonds.

L'annulation du titre N°14 du nécessite pour régularisation une décision modificative 2017-02 :

Annulation du titre : article 458201 dépenses d'investissement : 861,12 €

Annulation du mandat : article 458101 recettes d'investissement : 861,12 €

Emission d'un mandat : article 21538 : 861,12 €

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à la majorité en raison de :

4 votes contre (Cécile Fantini et procuration François Wurtz, Marie-Claire Parent, Isabelle Vendrasco)

3 abstentions (Christophe Bocquet, Jonathan Messina, Chantal Marchand),

5 vote pour

D'ANNULER le titre n° 14 du 21 mars 2014 émis au nom de MM Poujol Jean-Roger pour participation aux travaux d'eaux pluviales des fonds.

D'ANNULER le mandat n° 57 du 17 mars 2014 émis au nom de DEGEORGES TP SARL pour participation aux travaux d'eaux pluviales des fonds.

D'EMETTRE un nouveau mandat au nom de DEGEORGES TP SARL pour travaux d'eaux pluviales Hameau des Fonds au 21538

DE VALIDER la décision modificative 2017-02 :

Dépenses d'investissement :

Article 45801 : + 861,12 €

Article 21538 : + 861,12 €

Article 2315 : - 861.12 €

Recettes d'investissement :

Article 458101 : 861.12 €

– **Administration générale:**

8) Convention de servitudes Enedis rue du Marais

Le maire explique à l'Assemblée qu'afin d'alimenter la parcelle A 1190 en électricité, Enedis sollicite la commune pour créer une tranchée sur la parcelle A1191 sans indemnisation et transmet pour ce faire une convention de servitude.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les termes de la convention de servitude et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

D'ACCEPTER les termes de la convention de servitude

D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer

9) Gestion du cimetière

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée les difficultés rencontrées dans la gestion des concessions du cimetière à la suite de la sépulture de Monsieur Toccanier Paul. Il avait reçu Monsieur et Madame Toccanier et convenu que la sépulture serait derrière celle de Robert Parent en alignement le long du chemin. Le marbrier, l'entreprise Gandy, domiciliée à Viry, n'a pas respecté ces consignes et a posé le caveau pour partie sur la concession déjà réservée par Monsieur et Madame Gaillard qui souhaitent être inhumés à côté de leur fille. Le 19 juin écoulé, un courrier a été adressé à l'entreprise Gandy pour trouver une solution. A ce jour, l'entreprise Gandy n'a pas donné suite. Les élus souhaitent que l'entreprise Gandy soit rappelée. A suivre.

10) Compte-rendu réunion annuelle des associations

Madame Marchand, Madame Vendrasco, Monsieur Wurtz et Madame Parent étaient présentes à cette réunion des associations qui s'est bien passée. Il a été précisé aux associations que les repas ne seront acceptés qu'au moment des marchés du mois d'octobre pour l'anniversaire et du marché de Noël. La commune a reçu à la suite de cette réunion un courriel d'une association. Des réponses seront faites très prochainement à chacune des questions.

11) Rentrée année scolaire 2017-2018

106 enfants à la rentrée sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire. Il n'y aura pas de changement dans l'organisation. Les TAPS sont maintenus.

12) SPA

Monsieur le Maire a rencontré les représentants de la Société Protectrice des Animaux de Marlioz.

Il existe une loi pour la stérilisation des chats errants. Il est proposé à la mairie de signaler les chats errants à la SPA. La stérilisation pourrait se faire à titre gratuit sur la base d'une convention avec 30 millions d'amis.

Travaux

13) Aménagement chef-lieu

L'entreprise Porcheron termine le branchement électrique le mercredi 19 juillet, le carottage du mur est fait.

Il est demandé au secrétariat de contacter Monsieur Longeray pour l'installation des jardinières et d'une barrière du côté du restaurant.

14) Point étude ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a commandé à Enedis une étude sur les conséquences de la densification des parcelles pour le réseau du Biolley. La création de 30 logements supplémentaires au Biolley nécessitera un transformateur de 251 kVa en remplacement du 63 kVa actuel.

Une participation de la commune sera demandée à hauteur de 9 000 €.

Une programmation des renforcements à faire sur l'ensemble de la commune sera présentée en septembre ou octobre par Enedis.

15) Remboursement des frais de M Wurtz 200 €

Madame Marchand propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser les avances de fonds faites pour le compte de la commune à :

Monsieur Wurtz François pour le règlement de trois bons d'achats pour une valeur globale de 200 € qui ont été offerts à Madame Le Bellec à l'occasion de son départ à la retraite.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

DE REMBOURSER les avances de fonds faites pour le compte de la commune à :

Monsieur Wurtz François pour le règlement de trois bons d'achats pour une valeur globale de 200 € qui ont été offerts à Madame Le Bellec à l'occasion de son départ à la retraite.

Questions diverses:

Travaux des commissions

Madame Parent explique que Monsieur le Maire et elle-même ont rencontré le nouveau président de l'association Trois P'tits Points, Monsieur Julien Levêque. Il propose de revoir les termes de la convention et d'étendre la possibilité à d'autres communes (Nonglard, Vieugy, Versonnex, Mesigny, Menthonnex sous Clermont, Val de Fier). Il signale qu'actuellement la majorité des enfants qui fréquentent le centre sont originaires de Vaulx. Il souhaite proposer des tarifs plus intéressants et envisage des animations pour les adolescents.

Levée de séance à **22 H 25**

Monsieur le Maire présente le Sénateur Cyril Pellevat qui souhaite rencontrer les élus afin de présenter le travail de sénateur à mi-mandat

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

BOCQUET Christophe	
CADOUX Frédéric	
CONTAT Pascal	
FANTINI Cécile	
FAVRE Valérie	
GERELLI Alain	
GIRARDY Stéphane	
HELFF Philippe	
LAFONT Michael	
MARCHAND Chantal	
MESSINA Jonathan	
PARENT Marie-Claire	

VENDRASCO Isabelle	
VERNEY Cédric	
WURTZ François	